



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du plateau.

Présents : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Alain BOURQUENEZ, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Serge CONTINI, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN, Joël PRENAT

Montboutonnais présent : Monsieur André LCHAT.

Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 8 février 2022.

Le Maire fait part de la demande d'une subvention exceptionnelle adressée par le Président de l'Association Sports et Loisirs de Montbouton, Monsieur Lchat, pour l'installation de stores en tissus occultant à la salle du plateau, afin de pratiquer leur activité dans de meilleures conditions.

Un premier devis établi par **l'entreprise Laïly** s'élève à 2 948€ HT. Après débat, le conseil municipal est favorable à une participation pour cet achat. Le montant sera défini après la réception de nouveaux devis.

1. Tarifs communaux :

	Montboutonnais	Extérieurs
Abonnement bibliothèque / médiathèque enfant (jusqu'à 18 ans)	Gratuit	Gratuit
Abonnement bibliothèque / médiathèque adulte	Gratuit	12€
Location petite salle un jour	55 €	110 €
Location petite salle weekend	85 €	170 €
Location grande salle un jour	140 €	280 €
Location grande salle weekend	220 €	440 €
Nettoyage petite salle	30 €	
Nettoyage grande salle	60 €	
Caution salle	1 000 €	
Photocopie Association	0,00 €	
Concessions cimetière 15 ans	30 €	
Concessions cimetière 30 ans	60 €	
Concessions cimetière 50 ans	100 €	
Cavurne	1 000 € + concession	
Columbarium	1 143 € + concession	
Caveau : deux places	1 902 € + concession	
Caveau : une place	1 483€ + concession	
Bois de chauffage non livré	38 €	
Bois de chauffage livré	50 €	
Affouage	10 €	

Ces tarifs adoptés à l'unanimité sont applicables aux futures réservations, à compter du 16 mars 2022. Le règlement reste inchangé.

TARIFS Accueil Périscolaire MONTBOUTON MATIN - SOIR

		QF < 800	800 < QF < 1400	1400 < QF < 2000	QF > 2000
MATIN	Forfait trimestriel	105 €	113 €	128 €	158 €
	Carton 48 séances	115 €	124 €	140 €	173 €
APRES-MIDI	Forfait trimestriel	140 €	150 €	170 €	210 €
	Carton 48 séances	154 €	165 €	187 €	231 €
	Forfait Demi-tarif 17h30	70 €	75 €	85 €	105 €
	Carton 48 séances Demi-tarif 17h30	77 €	83 €	94 €	116 €
SEANCE UNIQUE	Matin	4€	4€	4€	4€
	Après-midi	5€	5€	5€	5€

Madame Bapst, Adjointe, présente le règlement et les tarifs du périscolaire pour l'année 2022-2023. Le conseil municipal adopte cette proposition avec 9 voix pour et une abstention.

2. Loïs sur la fonction publique (1607h) :

Le Maire informe les élus de **l'avis favorable du comité technique** du centre de gestion.

La loi du 6 août 2019 prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures dans la fonction publique et l'application d'une durée légale de travail de 1607 heures annuelles.

Toutes les collectivités territoriales, y compris celles n'employant que des agents à temps non complet, sont tenues de définir les règles relatives à la définition et à l'aménagement du temps de travail dans le respect des conditions normatives applicables en la matière (cycles, horaires de travail, décompte du temps effectif, annualisation, etc...)

Le conseil municipal **approuve** cette décision avec 7 voix POUR, 2 abstentions et 1 voix CONTRE.

3. ONF : programme de travaux 2022 :

Monsieur le Maire présente aux élus le programme de travaux 2022 proposé par l'ONF.

Le conseil municipal adopte ce programme pour un montant de **3 086,50€ HT** en investissement. Ces travaux auront lieu dans les parcelles 1r, 16r, et pour la première année des travaux de protection contre le gibier sur parcelle récemment plantée.

Le conseil municipal approuve ce programme avec 9 voix POUR et 1 voix CONTRE.

4. Défense incendie : contrôle annuel des points d'eau

Le Maire commente le tableau de contrôle annuel des bornes incendie réalisé en 2020 par le service des eaux de la CCST, avec un constat de 4 bornes HS et 3 bornes vétustes.

Des contrôles vont être effectués et feront l'objet de réparations ou de changement à fortiori.

5. Subventions 2022 aux associations communales :

Monsieur le Maire propose de renouveler cette année le versement de 100€ aux cinq associations communales. Proposition adoptée avec 9 voix POUR et 1 Abstention

6. Amendes de police 2022 :

Un courrier du conseil départemental informe de la possibilité de déposer des demandes de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2022. Cette subvention sera sollicitée pour de futurs travaux de sécurité routière sur le village.

7. Questions diverses :

- **Organisation du planning pour les prochaines élections. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h00 pour les élections présidentielles.**

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Gilles Perrin